

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 17 JUIN 2025 : DELIBERATION N° 62**

**Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée**  
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 11 juin 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18h00**

**Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS** : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Patrick MOULART pouvoir à Naguib REFFAS - Djilali HADDA pouvoir à Emmanuel LOCOCCILO - Myriam BERTAUX pouvoir à Jeannine PAQUE - Robert PILATO pouvoir à Bernadette MORIAME - Michel WALLET pouvoir à Sophie VILLETTE - Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

**EXCUSÉ(E)S :**

Angelina MICHAUX

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Nicolas LEBLANC

**OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - LE MANEGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n°22 du 14 mars 2023 relative à la création de l'APCP n°54 - Le Manège,
- n° 56 du 09 juin 2023 relative à l'ajustement de l'APCP n°54 - Le Manège,
- n° 176 du 13 décembre 2023 relative au réajustement de l'APCP n°54 - Le Manège,
- n°54 du 12 juin 2024 relative au réajustement de l'APCP n°54 - Le Manège,
- n°114 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relative au réajustement de l'AP n°54 - Le Manège,
- n°166 du 5 novembre 2024 relative au réajustement de l'AP n°54 - Le Manège,
- n°201 du 20 décembre 2024 relative au réajustement de l'AP n°54 - Le Manège,
- n°205 du 20 décembre 2024 relatif au vote du Budget Primitif 2025,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 5 juin 2025,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par la délibération n° 22 du 14 mars 2023 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé de la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°54 - Le Manège,

Que par délibération n°201 du 20 décembre 2024 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°54 - Le Manège comme suit :

Autorisation de programme - Le Manège - AP N°54 - Montant : 14 000 000€					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de Paiement	280 958,08 €	2 158 053,00 €	1 500 000,00 €	5 619 041,92 €	4 441 947,00 €

Considérant qu'il est proposé de réajuster les crédits de paiement de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Autorisation de programme - Le Manège - AP N°54 - Montant : 14 000 000€					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de Paiement	280 958,08 €	581 430,16 €	2 784 847,00 €	5 619 041,92 €	4 733 722,84 €
Total AP/CP	14 000 000,00 €				

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**A la majorité avec 8 votes CONTRE** (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL)

- Accepte les modifications suivantes :

Autorisation de programme - Le Manège - AP N°54 - Montant : 14 000 000€					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Crédits de Paiement	280 958,08 €	581 430,16 €	2 784 847,00 €	5 619 041,92 €	4 733 722,84 €
Total AP/CP	14 000 000,00 €				

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Secrétaire de séance**

**Le Maire de Maubeuge**



*Nicolas LEBLANC*

**Nicolas LEBLANC**



*Arnaud DECAGNY*

**Arnaud DECAGNY**

